



MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Coiffure

Il existe deux mentions complémentaires : **STYLISTE - VISAGISTE** et **PERMANENTISTE - COLORISTE**. Ce diplôme est classé au niveau V et permet d'obtenir en 1 an après le CAP le statut de "Technicien de la Coiffure".

La mention complémentaire permet aux élèves d'acquérir des notions de comptabilité, des connaissances techniques pointues qui permettent un passage en Brevet professionnel en douceur, en donnant des équivalences de certaines épreuves de BP.

Pré-requis

Cette formation s'adresse aux élèves ou stagiaires titulaires du CAP Coiffure.

En contrat d'apprentissage

1 ans de formation en alternance entre un employeur et la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Vous êtes rémunéré par l'employeur. La formation scolaire est prise en charge par l'état.

En contrat de professionnalisation

1 ans de formation en alternance avec un employeur et à l'école Alexiss.

Vous êtes rémunéré par l'employeur. La formation est prise en charge par un organisme collecteur des Fonds d'Assurance Formation (FAF).

A titre individuel / formation continue

3 jours de cours à l'école Alexiss
2 jours de stage en entreprise totalisant 15 semaines dans l'année scolaire
Le coût de la formation est à la charge du stagiaire.

Domaine Professionnel

Option A : Styliste - Visagiste

- Création d'une coupe personnalisée par transformation
- Coupe et coiffage imposés
- Coiffure sur cheveux longs

Option B : Coloriste - Permanentiste

- Conception et réalisation de mises en forme permanente
- Coloration et effets de couleur
- Coupe et coiffage ville

Mon avenir avec UNE MENTION COMPLÉMENTAIRE

- Technicien dans un salon de coiffure
- Technicien dans diverses structures telles que centre hospitalier, centre de loisirs, etc...



Constitution du dossier d'admission COIFFURE

ADMISSION : (gratuite)

La demande d'entretien

Il vous suffit de compléter et de renvoyer le coupon ci-dessous. Nous vous contacterons alors pour convenir d'un rendez-vous.

L'entretien

Au jour fixé, vous vous présenterez à l'école muni(e) :

- d'une lettre manuscrite évoquant vos motivations.
- des bulletins scolaires des deux ou trois dernières années (pour les jeunes).
- d'une photocopie du ou des diplômes acquis.

Si vous êtes mineur(e), vous devrez être accompagné(e) de vos parents ou tuteurs.

L'entretien (comptez environ 45 minutes) se déroule avec la direction afin de déterminer vos motivations et vos capacités à réussir.

Cette phase se termine par le refus ou l'acceptation de l'établissement de vous accueillir. Si vous êtes admis(e), vous prendrez alors le temps de la réflexion avant de passer à la phase suivante.

INSCRIPTION :

Vous voudrez bien vous munir des pièces suivantes afin de constituer votre dossier d'inscription :

- Une photocopie de la carte d'identité.
- Quatre photographies d'identité.
- Un certificat médical d'aptitude à la profession.
- La photocopie de l'assurance responsabilité civile.
- Un relevé d'identité bancaire.
- 5 enveloppes timbrées non libellées par année de formation.
- Pour celles et ceux passant leur examen en fin d'année, l'attestation de participation à la journée d'appel (ou au moins l'avis de recensement à la mairie).

Vous complétez alors :

- Les contrats de formation.
- L'autorisation de prélèvement bancaire pour celles et ceux ayant choisi un paiement mensuel.
- L'autorisation d'hospitalisation et d'intervention en cas d'accident pour les mineurs.
- La fiche de renseignement.

Vous serez alors inscrit(e).

Coupon à renvoyer

ÉTAT CIVIL

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Date de naissance

Tél Port

Mail

SITUATION

Célibataire Marié(e)

Profession du père

Profession de la mère

NIVEAU D'ÉTUDES

Classe

Etablissement

Diplôme obtenu

année d'obtention

FORMATION SOUHAITÉE

CAP 1 an 2 ans - BP 1 ans 2 ans - MC

L'envoi de ce coupon ne vous engage pas à une éventuelle inscription, mais il vous place en état de priorité d'accès. Coupon à renvoyer à l'adresse de l'école demandée.